

Rapport d'activité 2021

Commission des professions de la psychologie
PsyCo

Table des matières

Préface de la présidente.....	3
1. Axes prioritaires en 2021	5
2. Tâches 2021	6
2.1 Modèle de la prescription	6
2.2. Accréditation	6
2.3 Registre des professions de la psychologie	7
2.4. Secrétariat de la PsyCo.....	7
3. Portrait de Christoph Steinebach	8
4. Demandes de reconnaissance.....	10
5. Conclusion	14
6. La PsyCo en bref	15

Préface de la présidente

En 2021, les séances de la commission et des sous-commissions se sont à nouveau tenues exclusivement en ligne en raison de la pandémie de COVID-19. Cette nouvelle forme de réunion est désormais bien établie et ne pose plus de problèmes techniques majeurs.

Alors qu'en 2021, aucune formation postgrade en psychothérapie n'a été examinée dans le cadre de la procédure d'accréditation, une demande visant l'accréditation d'une filière de formation postgrade en psychologie de l'enfance et de l'adolescence reconnue au niveau fédéral a été évaluée pour la première fois. La PsyCo a recommandé son accréditation.

D'un point de vue professionnel et dans l'optique d'une amélioration des soins dans le domaine de la santé mentale, la décision positive du Conseil fédéral (modifications des ordonnances OAMal et OPAS) concernant la nouvelle réglementation de la psychothérapie exercée par les psychologues a constitué le point fort réjouissant de l'année.

Nous remercions l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et le Département fédéral de l'intérieur (DFI) de leur coopération et de leur soutien.

Nous remercions l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et le Département fédéral de l'intérieur (DFI) de leur coopération et de leur soutien.



Pr^e Simone Munsch
Présidente de la Commission des professions
de la psychologie

Alors qu'en 2021, aucune formation postgrade en psychothérapie n'a été examinée dans le cadre de la procédure d'accréditation, une demande visant l'accréditation d'une filière de formation postgrade en psychologie de l'enfance et de l'adolescence reconnue au niveau fédéral a été évaluée pour la première fois.

1. Axes prioritaires en 2021

Le 19 mars 2021, le Conseil fédéral a décidé que les psychologues-psychothérapeutes pourront désormais exercer leur activité de manière indépendante à la charge de l'assurance obligatoire des soins. Cette décision du Conseil fédéral représente à la fois un jalon significatif pour les professions de la psychologie et l'un des principaux axes prioritaires de l'année. Après le départ de Sara Wyser, collaboratrice de longue date, le secrétariat de la PsyCo a dû être réorganisé. S'agissant de la rubrique « Portrait » de cette année, c'est

Christoph Steinebach qui s'est prêté au jeu de l'interview. Il fait partie de notre commission depuis la première heure, et nous sommes heureux qu'il ait accepté de répondre à nos questions.

2. Aufgaben 2021

En plus d'évaluer des demandes de reconnaissance toujours plus complexes, la PsyCo a continué, durant sa dixième année de fonctionnement, de traiter avec beaucoup d'engagement et d'intérêt divers sujets liés à la mise en œuvre de la loi sur les professions de la psychologie (LPsy¹), notamment la protection des titres, la protection des consommateurs et des patients, ainsi que l'assurance-qualité. Les différentes tâches sont décrites en détail ci-dessous.

2.1. Modèle de la prescription

Le 19 mars 2021, le Conseil fédéral a rendu une décision très attendue en autorisant les psychologues-psychothérapeutes à exercer leur activité de manière indépendante à la charge de l'assurance obligatoire des soins à compter du 1er juillet 2022. La mise en œuvre de cette décision et l'organisation concrète du modèle de la prescription occupent l'ensemble des acteurs en lien avec les professions de la psychologie, des associations de psychologues et de psychiatres aux cantons, en passant par les hôpitaux et les assureurs. Les tables rondes organisées par l'OFSP permettent un échange régulier entre toutes ces parties prenantes.

Pour accélérer l'application et la mise en place du nouveau modèle de rémunération des prestations, les associations des psychologues ont suggéré la création de deux groupes de travail. Les psychologues et les psychiatres y sont représentés à parts égales.

2.2. Accréditation

L'accréditation permet de vérifier si les connaissances acquises dans le cadre des filières de formation postgrade sont adaptées à la réalisation des objectifs fixés dans la LPsy.

Elle inclut le contrôle de la qualité des structures, des processus et des résultats (cf. art. 11 LPsy). Instance d'accréditation, le DFI statue sur la demande d'accréditation après avoir consulté la PsyCo (cf. art. 16, al. 1, LPsy).

Au cours de l'année sous revue, la PsyCo a pu évaluer la première demande d'accréditation d'une formation postgrade en psychologie de l'enfance et de l'adolescence. Compte tenu de la qualité du dossier présenté, la commission a recommandé son accréditation.

.....
1 SR 935.81

2.3. Registre des professions de la psychologie (PsyReg)

Le registre contribue à garantir la qualité des services dans le domaine de la santé et concourt donc de façon déterminante à protéger la santé des personnes demandant de l'aide.

Avec le modèle de la prescription, le PsyReg gagne en visibilité et en importance. L'une des conditions nécessaires pour pouvoir facturer les prestations selon ce modèle est de détenir un diplôme fédéral en psychothérapie et une autorisation cantonale de pratiquer.

La PsyCo ne cesse de rappeler à l'ensemble des acteurs qu'il est essentiel de saisir toutes les données requises dans le PsyReg. Seul un registre régulièrement mis à jour permet de garantir la protection de la santé définie dans la loi.

2.4. Secrétariat de la PsyCo

L'une des principales tâches de l'année sous revue a consisté à réorganiser le secrétariat après le départ de Sara Wyser, collaboratrice de longue date. En raison de la pandémie, l'ensemble des séances plénières et des séances des sous-commissions ont dû se dérouler en ligne. Dans la majorité des cas, cette nouvelle forme de réunions n'a pas posé de problème technique, de sorte que toutes les séances ont eu lieu et que toutes les décisions attendues ont pu être prises. L'optimisation constante de la pratique en matière de reconnaissance et des processus internes s'est poursuivie malgré ces circonstances particulières. Différents points fondamentaux ont été précisés, et les nouvelles conclusions sont intégrées au fur et à mesure à la procédure de reconnaissance.

Au vu de leur complexité croissante, les demandes de reconnaissance exigent plus fréquemment des mesures de compensation au sens de la directive de l'UE 2005/36/CE. Les épreuves d'aptitude, mises à disposition par la PsyCo auprès des Universités de Genève et de Berne, sont donc bien utilisées, et le secrétariat comme la commission continuent d'être fortement sollicités.

Le mode de fonctionnement du secrétariat lui permet, dans la plupart des cas, de traiter dans les délais le grand nombre de demandes de reconnaissance, parfois très compliquées et chronophages, qui lui sont adressées. Bien que du fait des changements de personnel au sein du secrétariat, les délais de traitement se soient parfois allongés, les tâches sont exécutées avec compétence, ce qu'apprécient aussi bien les membres de la PsyCo que les personnes requérantes et les partenaires externes. Pour pouvoir préserver ce niveau de qualité à long terme, il est important d'être attentif aux ressources.

3. Portrait de Christoph Steinebach

Pour quelles raisons vous êtes vous mis à disposition pour collaborer au sein de la PsyCo ?

Le chemin vers la LPsy était long. C'était une période spéciale, car il y avait beaucoup de questions et de préoccupations au préalable. Avec la LPsy, la question s'est posée de savoir comment bien mettre en œuvre les nouvelles réglementations. Comment garantir la reconnaissance équitable et transparente des diplômes étrangers ? Comment harmoniser les normes de la formation postgrade, sans perdre les contenus et les profils spécifiques des offres ?

Ces questions fondamentales se posaient et m'intéressaient beaucoup. Les questions sur l'importance des réglementations professionnelles tant nationales qu'internationales m'intéressaient aussi. Le certificat EuroPsy a été un argument important en faveur des normes de la LPsy. Aujourd'hui, de nombreux pays du Conseil européen se penchent sur la réglementation et la pratique en Suisse. La Suisse a pris un rôle de pionnière et de modèle pour la psychologie en tant que profession réglementée en Europe.

Quel est votre rôle au sein de la PsyCo en tant que représentant de la Conférence spécialisée Psychologie appliquée ?

Les hautes écoles appliquées possèdent un profil parfaitement propre. La mission institutionnelle quadruple des études, de la formation postgrade, de la recherche et des prestations est également synonyme d'unité entre la recherche et l'enseignement. Malgré notre autonomie, nous sommes toutefois résolument attachés à l'idéal d'une recherche axée sur la pratique et d'une pratique fondée sur les preuves. Indépendamment de tous les points communs, l'objectif des hautes écoles appliquées est de développer des profils autonomes dans les cursus de bachelor, de master, mais aussi dans

les filières de formation postgrade. Cela se traduit également dans la question de la reconnaissance des diplômes étrangers ou dans la discussion sur l'accréditation des filières de formation postgrade.

La psychologie n'est pas simplement une profession de la santé. Une multitude de diplômés sont actifs dans des champs d'application totalement différents. Nous devons garantir que les requérants de reconnaissance de leur diplôme étranger soient qualifiés pour une pratique fondée sur les preuves. Et que les autres branches professionnelles de la psychologie répondent aux exigences d'une pratique qualifiée, tout en respectant les psychologues exerçant en clinique.

Quelle a été l'affaire la plus intéressante traitée par la PsyCo depuis sa mise en place, selon vous ?

La PsyCo s'occupe de nombreux sujets aussi importants que variés. Derrière beaucoup de questions qui débouchent sur des discussions fondamentales se retrouvent toujours des individus avec leurs propres parcours de vie et de formation. Nos décisions tiennent compte de la qualité des offres et de la protection des patients. Cependant, il faut aussi tenir compte des requérants et de leurs parcours de formation différents. C'est pourquoi il ne s'agit pas uniquement de clarifier des questions formelles. Il s'agit de compétences essentielles, de contenus indispensables et d'expériences pertinentes. Tout cela peut être perçu et évalué de manière très différente selon les perspectives des membres de la commission : comment pouvons-nous vérifier de manière sûre que les requérants disposent réellement des compétences nécessaires ? Comment pouvons-nous encourager l'innovation dans les filières de formation postgrade, malgré la standardisation nécessaire de la qualité ?

Qu'est-ce qui vous plaît particulièrement dans votre travail au sein de la PsyCo ?

Au début du travail au sein de notre commission, il a fallu définir des priorités ainsi que des processus, notamment décisionnels. Parallèlement, il a fallu traiter une multitude de demandes de reconnaissance de diplômes ou d'accréditation de filières de formation postgrade. Je suis impressionné de voir que nous avons trouvé de bons compromis dans tous ces cas. Cela a été et est encore assuré par le travail infatigable du secrétariat. Grâce à la préparation consciencieuse des réunions, à la vérification minutieuse de toutes les demandes individuelles et à la préparation techniquement très fondée des dossiers de politique professionnelle, le secrétariat constitue la clé de voûte de notre travail. C'est la seule manière pour nous d'utiliser efficacement le temps consacré à nos réunions et de remplir la mission qui nous a été confiée.

Quels sont vos souhaits pour l'avenir des professions de la psychologie en Suisse ?

Les processus auxquels nous avons à faire sont très complexes, souvent délicats d'un point de vue juridique et d'une grande importance pour les personnes concernées. Une rigueur particulière et une clarté du contenu sont des points importants. Nous courons le risque d'être surchargés par le grand nombre de demandes. Une question importante est de savoir comment gérer nos ressources ou si celles des membres de la commission ainsi que du secrétariat sont suffisantes pour l'avenir.

L'avenir du contenu des professions de la psychologie en Suisse dépend non seulement des développements nationaux mais aussi internationaux. De nouveaux défis sociétaux, mais aussi la numérisation, la flexibilisation et l'individualisation des cursus d'apprentissage et de formation débouchent sur de nouvelles offres d'études et de formation postgrade, qui impliquent de nouveaux profils professionnels et de compétences. La question d'une spécialisation précoce dans la diversité des compétences psychologiques et des profils professionnels n'est qu'une des conséquences. Les discussions à ce sujet sont menées sur le plan national et international. Elles influenceront également le développement des professions de la psychologie en Suisse. Pour la psychologie en Suisse, je souhaite que l'on parvienne à conserver l'unité dans la diversité, tout en restant ouvert à la multitude d'opportunités qui découleront, à l'avenir, des innovations dans les études et la formation postgrade.

4. Demandes de reconnaissance

La LPsy est entrée en vigueur le 1er avril 2013.

En 2021, 317 reconnaissances ont été prononcées, dont 256 portent sur des diplômes universitaires en psychologie et 61 sur des titres postgrades en psychothérapie. Par rapport à l'année précédente, cela correspond à une faible baisse pour ce qui est des diplômes universitaires en psychologie, mais à une légère hausse pour les titres postgrades en psychothérapie.

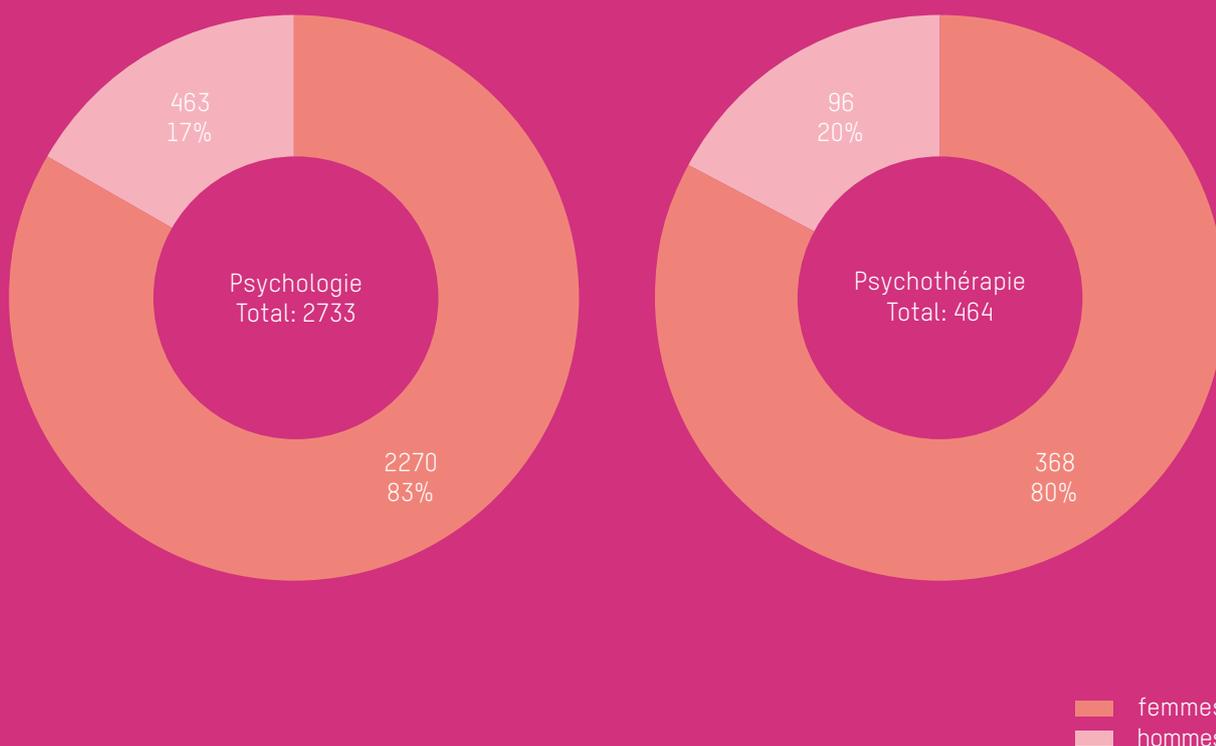
Diplômes en psychologie et titres postgrade en psychothérapie reconnus 01.04.2013 – 31.12.2021

Depuis l'entrée en vigueur de la LPsy, la PsyCo a prononcé 3197 reconnaissances : 2733 concernaient des diplômes universitaires en psychologie et 464 des titres postgrades en psychothérapie. Ces données sont présentées ci-après sous forme de graphique.



Diplômes en psychologie et titres postgrade en psychothérapie reconnus – selon le sexe 01.04.2013 – 31.12.2020

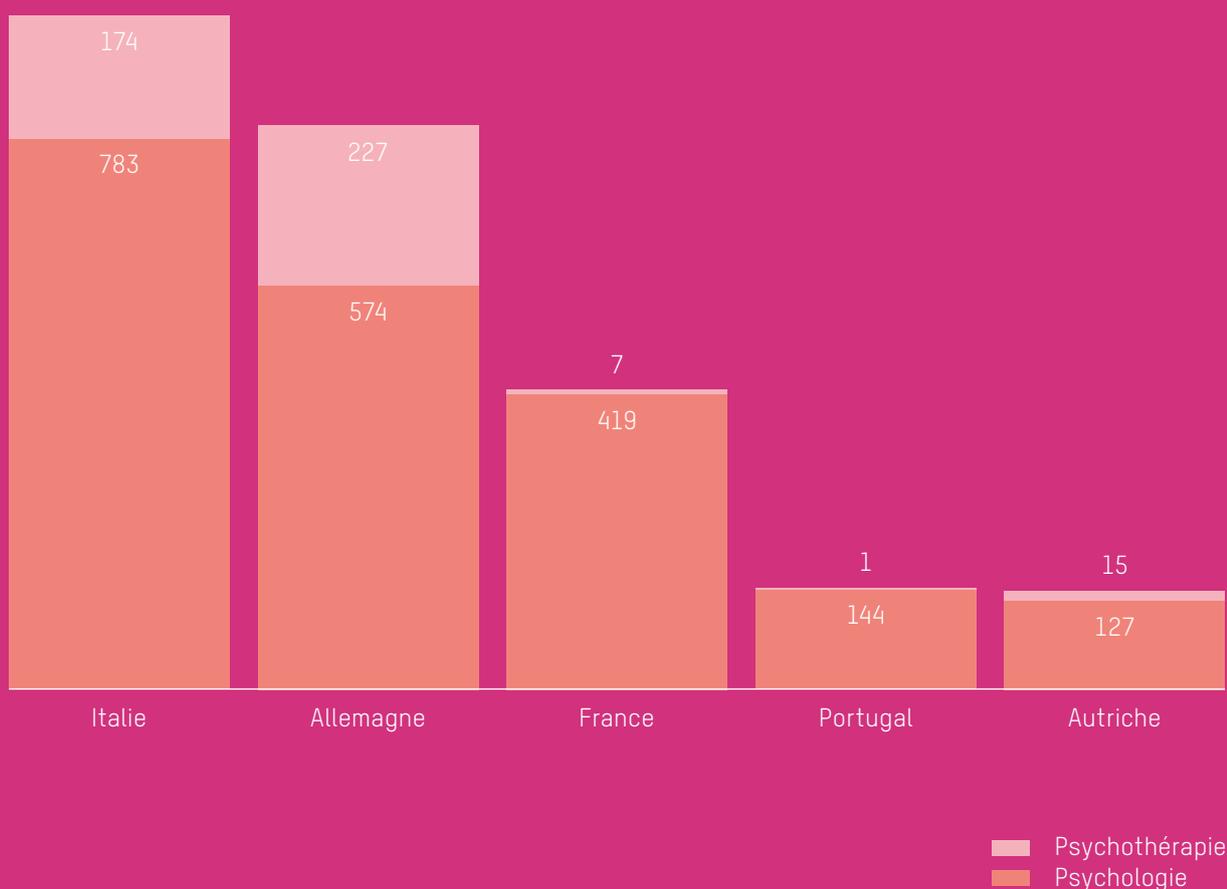
Au total, 83 % des dossiers ont été déposés par des femmes, qui représentent la nette majorité des personnes requérantes tant dans le domaine de la psychologie que de la psychothérapie (env. 80 % dans les deux cas).



Diplômes en psychologie et titres postgrade en psychothérapie reconnus – Pays Top 5

01.04.2013 – 31.12.2021

La reconnaissance a été accordée pour des demandes issues de 60 pays. La majorité des dossiers acceptés, soit 2845, émanaient d'États membres de l'UE/AELE contre seulement 352 pour des États tiers. Au sein de l'UE/AELE, l'essentiel des reconnaissances, à savoir 77 % des dossiers admis, était concentré sur cinq États membres, d'où provenaient 2471 demandes.



5. Conclusion

La PsyCo s'engage à soutenir la mise en œuvre du modèle de la prescription et à la faire profiter de son expertise. C'est avec la même énergie qu'elle traitera les nouvelles questions en lien avec le développement des professions de la psychologie et de la LPsy. Le rapport final sur l'évaluation de cette loi sera soumis aux personnes et aux institutions qui y ont participé en août 2022. La PsyCo attend avec intérêt les conclusions de ce travail.

6. La PsyCo en bref

En vertu de l'art. 37 LPsy, la PsyCo a aussi bien une fonction consultative que des compétences décisionnelles.

Commission consultative, la PsyCo traite tous les dossiers liés à la mise en œuvre de la LPsy. Elle conseille le DFI et le Conseil fédéral sur toutes les questions en la matière, notamment en ce qui concerne la formation postgrade : à cet égard, elle rend des avis sur les propositions de nouveaux titres postgrades et sur toutes les demandes d'accréditation de filières de formation postgrade.

Par ailleurs, elle constitue **l'instance décisionnelle** pour la reconnaissance des diplômes et des titres postgrades étrangers dans le domaine des professions de la psychologie ; elle examine les équivalences sur dossier. En Suisse, les diplômes et les titres postgrades étrangers reconnus par la commission déploient les mêmes effets que les diplômes suisses.

Nombre de séances plénières et de séances des sous-commissions

En 2021, six séances plénières et six séances de la sous-commission Reconnaissance ont eu lieu. La sous-commission Accréditation a siégé une fois. L'avancement des travaux ainsi que les différentes étapes de la procédure relative au modèle de la prescription ont été régulièrement abordés dans le cadre des séances plénières.

Composition

La Commission des professions de la psychologie se compose des personnes suivantes.

Présidente

Pr^e Simone Munsch, psychologue et psychothérapeute, professeure en psychologie clinique et en psychothérapie, responsable du cabinet de psychothérapie rattaché au Département de psychologie de l'Université de Fribourg, représentante de la Commission pour les études en psychologie dans les hautes écoles suisses CPSYCH.

Vice-présidente

Gabriela Rüttimann, lic. phil., psychologue et psychothérapeute, présidente de l'Association suisse des psychothérapeutes ASP.

Membres

Yvik Adler, lic. phil., psychologue et psychothérapeute, coprésidente de la Fédération suisse des psychologues FSP.

Pr^e Grazia Ceschi, psychologue et psychothérapeute, professeure au sein de la Section de psychologie de l'Université de Genève, déléguée du canton de Genève.

Françoise Colombo-Thuillard, dipl. psych., psychologue et neuropsychologue, représentante de l'Association suisse des neuropsychologues ASNP.

Pr Martin grosse Holtforth, psychologue et psychothérapeute, professeur à l'Université de Berne, directeur de recherche à l'Hôpital de l'Île à Berne, représentant de la Société suisse de psychologie SSP.

Paolo Lavizzari, lic. psych., psychologue et psychothérapeute, délégué du canton du Tessin.

Christoph Adrian Schneider, dipl. psych., psychologue, président de l'Association professionnelle suisse de psychologie appliquée SBAP.

Romaine Schnyder, dr. phil., psychologue, psychothérapeute et psychologue de l'enfance et de l'adolescence, représentante de l'Association suisse de psychologie de l'enfance et de l'adolescence ASPEA.

Pr Christoph Steinebach, psychologue et psychothérapeute, directeur du Département de psychologie appliquée de la Haute école des sciences appliquées de Zurich (ZHAW), président de la Conférence spécialisée de psychologie appliquée.

Stephan Wenger, dipl. psych., psychologue et psychothérapeute, coprésident de la Fédération suisse des psychologues FSP.

Les membres représentent les organismes suivants :

- Société suisse de psychologie SSP ;
- Fédération suisse des psychologues FSP ;
- Association suisse des psychothérapeutes ASP ;
- Association professionnelle suisse de psychologie appliquée SBAP ;
- Commission pour les études en psychologie dans les hautes écoles suisses CPSYCH ;
- Conférence spécialisée de psychologie appliquée ;
- cantons

Collaboratrices du secrétariat

Melanie Stalder, responsable du secrétariat
Sylvia Odermatt, collaboratrice spécialisée
Nicole Zanetti, collaboratrice spécialisée

En vertu de l'art. 37, al. 1, de la loi sur les professions de la psychologie (LPsy), la PsyCo doit rédiger régulièrement des rapports destinés au DFI. Le présent document constitue son dixième rapport d'activité, qui couvre la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

Impressum

Éditeur

Office fédéral de la santé publique OFSP

Contact

Office fédéral de la santé publique OFSP

Secrétariat de la PsyCo

Caste Postale

CH-3003 Berne

psyko@bag.admin.ch

www.bag.admin.ch

Date de publication

Août 2022

Versions linguistiques

Cette publication est disponible en allemand et en français
sous www.bag.admin.ch

Concept graphique, Infographie et typographie

diff. Kommunikation SA, Berne

Office fédéral de la santé publique OFSP
Secrétariat de la PsyCo
Schwarzenburgstrasse 157, CH-3097 Liebefeld
Adresse postale: CH-3003 Berne
www.ofsp.admin.ch